

CONCOURS NATIONAL ET EUROPEEN DE MUSIQUE LIONS

PRIX THOMAS KUTI 2022-2023

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Esprit

Le concours est strictement réservé aux étudiants des Conservatoires et des Écoles de Musique à l'**exclusion des professionnels**.

Article 2 – Choix de l'instrument

L'instrument retenu est le **Trombone à Coulisses**.

Article 3 – Conditions de participation

Le Grand Prix national de Musique Lions est ouvert aux étudiants en musique, de nationalité française ou résidant en France depuis plus de cinq ans au 31 décembre 2022, et sous réserve d'être âgés de 16 ans et plus, et de moins de 23 ans au 31 décembre 2022.

Tout candidat à ce Prix, ne peut se présenter que dans un seul district, sans pouvoir en changer, afin d'en assurer la transparence et de maintenir l'égalité des chances.

Un district ayant plusieurs candidats, ne peut en aucun cas, transférer un de ses candidats vers un autre District du DM 103 France.

Le candidat se présentant dans un district devra y résider ou y faire ses études musicales.

Article 4 – Date limite de dépôt des candidatures

Les bulletins d'inscription devront être adressés au Délégué de District Humanisme et Francophonie, ou au Chargé de Mission « Musique » qui présente le lauréat à la finale nationale, avant le 28 février 2023 et devront être remplis en lettres capitales.

Seuls les dossiers complets et lisibles **seront acceptés**.

Article 5 – Déroulement des épreuves probatoires

Les épreuves probatoires se dérouleront avant le Congrès de Printemps du district, dans le lieu choisi par le Délégué de District de la Commission Humanisme et Francophonie, et par le Chargé de Mission « Musique » du district s'il existe, en accord avec leur Gouverneur.

Le Jury comprendra au minimum quatre membres non Lions, tous professionnels de la musique, solistes ou pédagogues et sera présidé par l'un d'eux, avec voix prépondérante pour le Président en cas d'égalité des votes.

Il désignera le lauréat et devra certifier son niveau national, et ce, même s'il est le seul candidat.

Les candidats seront informés, 15 jours à l'avance, de la date prévue pour le Concours, avec les précisions leur permettant de se présenter : lieu, jour et heure.

Dans chaque district, les candidats auront à exécuter au moment des épreuves probatoires, l'œuvre imposée et une des deux pièces choisies dans le répertoire communiqué par le Président de la LEMC.

Article 6 – Finale nationale

La Finale des 15 districts sera organisée les jeudi 25 et vendredi 26 mai 2023 au Palais des Congrès de Marseille. Début des épreuves, le jeudi 25 mai à 14H.

Le lauréat du Concours sera présenté lors de la Convention Nationale de Marseille le samedi 27 mai 2023, et interprétera une œuvre décidée en accord avec le responsable du concours.

Lors du concours les candidats sélectionnés devront exécuter le programme interprété durant les épreuves probatoires : l'œuvre imposée et une pièce choisie dans la liste.

La 2ème œuvre choisie dans la liste sera jouée uniquement par les 6 finalistes, devant le jury National.

Le Jury sera composé de quatre membres, au minimum, tous professionnels, avec un haut niveau musical. Il sera présidé par l'un d'eux, en cas d'égalité des voix, le Président aura voix prépondérante. Aucun Lion ne pourra faire partie du jury ou assister aux délibérations.

Les candidats acceptent que les photos ou vidéos prises pendant le concours puissent être diffusées ou projetées dans le cadre du Lions Club. Au-delà, une autorisation de droit à l'image devra être signée par l'instrumentiste ou son représentant.

Article 7 – Jurys

À noter, qu'il ne pourra y avoir d'ex-æquo, les décisions des Jurys de District et de la Finale Nationale seront sans appel.

Article 8 – Forum européen à Klagenfurt(Autriche) du 26 au 28 octobre 2023.

Le 1er Prix s'engage à participer au Grand Prix de Musique Européen Thomas Kuti, qui aura lieu lors du 68ème Forum Européen, à Klagenfurt (Autriche), du 26 au 28 octobre 2023. Sa participation sera prise en charge par le District Multiple 103 France. Le déplacement à Klagenfurt du Lauréat National, s'effectuera avec la délégation française au départ de Paris, seuls les responsables du Concours Européen, peuvent se prononcer sur une éventuelle dérogation.

Le lauréat désigné par le jury européen recevra un prix de 5 000 €, le second de 3 000 € et le troisième de 2 000 €.

Un prix du public d'un montant de 1000 € pourra également être attribué.

Article 9- Prise en charge de la logistique du concours, des candidats et des lauréats.

Lors de chaque épreuve, le Lions clubs international (club, district d'origine, district multiple) prendra en charge l'ensemble des frais du concours (transport, hébergement et restauration des responsables Lions, des membres du jury et des candidats à l'exclusion de toute autre personne).

District d'origine :

- Prise en charge des frais de déplacement de son lauréat, au lieu retenu pour le Concours national.

- Prise en charge de la récompense de 500 €, décernée lors du congrès de printemps.
- Prise en charge des frais d'inscription du lauréat : 70 € versés au DM 10, relatifs à la Logistique du Concours National.

District Multiple :

- Prise en charge de l'hébergement pour tous les participants à la finale. (Repas du jeudi soir – Nuitée avec Petit déjeuner – déjeuner du vendredi) – Pour le finaliste repas du vendredi soir – Nuitée du vendredi et petit déjeuner et repas du samedi midi

- Prise en charge des 3 récompenses de la finale nationale :

> Premier Prix :1500 € et prise en charge de sa participation au Forum Européen de Klagenfurt (Autriche) au cours du 68° Forum Européen du 26 au 28 octobre 2023.

> Deuxième Prix : 500 €.

> Troisième Prix : 300 €.

Les candidats mineurs doivent être accompagnés, toutefois, les frais des accompagnants, ne seront pas pris en charge. En cas d'impossibilité, une décharge signée par les deux parents ou le parent responsable, sera exigée.

Article 10 – Assurances obligatoires -Droit à l'image

Tous les candidats devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile personnelle, ou celle de leurs parents. Une autorisation de publication d'images et d'enregistrement vidéo, en lien avec les épreuves du concours, sera demandée.

À Paris, le 1er Juillet 2022

GOUVERNEUR

Commission Humanisme,
Culture et Francophonie
2022 - 2023

Anna CUPILLARD

District Centre /Est

PRÉSIDENTE

Commission Humanisme,
Culture et Francophonie
2022 - 2023

Anne TERRIBLE

District Sudt